

Résumé Non Technique

Site mobile

MOINDOU - PROVINCE SUD

2025 CAPSE 10650-1 RNT Vallée de Moindou
Mars 2026



Titre : Résumé non technique – Etude d’impact environnemental

Demandeur : Commune de Moindou

Destinataire(s) : Province Sud

Référence commande : DEVIS CAPSE NC-24-25-1250-2

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 2	20.03.2026	C. VIRIEU	C. DELORME	C.DELORME	D. AMATREDJO	Commentaires PS
Rev 1	08.01.2026	C. VIRIEU	C. DELORME	C.DELORME	D. AMATREDJO	Commentaires PS
Rev 0	03.11.2025	C. VIRIEU	C. DELORME	C.DELORME	D. AMATREDJO	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d’extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation

Sommaire

AVANT PROPOS	4
PARTIE 1 : Résumé Non Technique	5
1 • Contexte	6
2 • Etat initial	7
3 • Etude des impacts.....	9
3.1 • Evaluation des impacts.....	9
4 • Cout des mesures	20

AVANT PROPOS

La présente étude concerne la régularisation de l'implantation d'un site de télécommunication de l'OPT à Moindou, situé sur le Mont « Mè Ué », sur la commune de Moindou.

La présente étude d'impact s'inscrit dans le cadre de la régularisation administrative de travaux réalisés sans autorisation préalable, conformément aux dispositions du code de l'environnement de la Province Sud. En effet, par un avis environnemental en date du 28 août 2024 (**annexe 1**), il avait été notifié à l'OPT la nécessité de déposer un dossier de demande d'autorisation auprès de la DDDT, en raison de la localisation du projet au sein d'un écosystème sensible. Cependant, lors d'une réunion tenue le 20 février 2025, il a été porté à la connaissance de la DDDT que les travaux avaient débuté dès la fin de l'année 2024, comprenant notamment la reprise d'une piste traversant une zone de forêt sèche ainsi que le terrassement en ligne de crête pour l'implantation d'une antenne de télécommunication. Ces éléments ont été confirmés sur le terrain lors de la visite de réception du 25 février 2025, au cours de laquelle ont été constatés : la présence de l'antenne, la sécurisation du site par clôture, et la modification de la piste existante. Ces interventions affectent directement un écosystème d'intérêt patrimonial de type forêt sèche, protégé au titre des articles 232-1 2° et 232-3 du code de l'environnement de la Province Sud.

Ce document vise donc à évaluer les impacts de ces travaux a posteriori et à proposer les mesures correctives ou compensatoires appropriées.

PARTIE 1 : Résumé Non Technique

1 • Contexte

Objet du dossier	Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet du site de télécommunication sur la commune de Moindou, en province Nord.														
Présentation et description du projet	Le projet a consisté à moderniser et sécuriser l'infrastructure du site. Il a inclus la rénovation de la route pour améliorer l'accès, le terrassement de la plate-forme, l'installation d'un mât autoporté de 15 m sur massif en béton, la mise en place d'un champ solaire sur vis de fondation pour produire de l'énergie renouvelable, ainsi que la pose d'une clôture pour assurer la sécurité du périmètre.														
Localisation	<p>L'implantation du site de télécommunication est située sur le lot cadastrale suivant :</p> <p>Tableau 1 : Informations cadastrales de la parcelle des installations, source : georep.nc</p> <table border="1" data-bbox="320 651 1439 770"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>Numéro d'inventaire cadastral</th> <th>Superficie</th> <th>Propriétaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>613</td> <td>MOINDOU PATURAGE</td> <td>5760-029642</td> <td>91ha 70a 0ca</td> <td>PRIVE</td> </tr> </tbody> </table>					Lot	Section	Numéro d'inventaire cadastral	Superficie	Propriétaire	613	MOINDOU PATURAGE	5760-029642	91ha 70a 0ca	PRIVE
Lot	Section	Numéro d'inventaire cadastral	Superficie	Propriétaire											
613	MOINDOU PATURAGE	5760-029642	91ha 70a 0ca	PRIVE											
Justification du projet	<p>Milieu naturel L'implantation de l'antenne a été réalisée sur une zone à faible sensibilité écologique, limitant les terrassements. Les équipements ont été intégrés au paysage grâce à des matériaux adaptés. Des mesures de suivi et de compensation pourront être mises en place en concertation avec les autorités si nécessaire.</p> <p>Technique L'OPT-NC dispose d'une organisation spécialisée pour le déploiement, la maintenance et l'ingénierie radio. Fort d'un réseau mobile couvrant plus de 87 000 abonnés et un taux de pénétration supérieur à 100 %, l'office garantit une forte capacité opérationnelle et une réactivité technique.</p> <p>Socio-économique Ce projet répond à un objectif d'intérêt collectif majeur en sécurisant la couverture mobile et la résilience des réseaux pour l'ensemble des usagers et services publics. L'analyse des variantes confirme que ce site est la seule solution viable : la topographie locale et les impératifs de propagation radio imposent cet emplacement précis, tandis que les infrastructures existantes présentent des capacités structurelles insuffisantes. Les autres localisations étudiées ont été écartées pour des contraintes foncières, d'accès ou réglementaires incompatibles, faisant du projet retenu l'option optimale pour garantir la continuité et la qualité du service.</p>														

2 • Etat initial

	Milieu terrestre	Enjeux
Qualité d'air	<p>La valeur moyenne maximum de précipitation est observée au cours de la saison chaude (mois de mars). Elle est d'environ 188 mm. Le mois d'octobre est le plus sec avec une hauteur d'eau moyenne de l'ordre d'environ 30 mm.</p> <p>Les valeurs données sont les min et max des moyennes mensuelles pour l'année 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12.5°C pour la moyenne mensuelle la plus basse au mois d'août, - 25.3°C pour la moyenne mensuelle la plus haute au mois de mars. <p>La qualité de l'air était bonne au niveau du site mobile. Aucune source de pollution atmosphérique n'a été détectée sur site. Le site est isolé et donc à distance d'habitations ou de zones industrielles émettant des pollutions atmosphériques. La route menant au site d'étude reste très peu fréquenté (uniquement les véhicules professionnels de l'OPT 1 à 2 fois par an). Ainsi, l'enjeu relatif à la qualité de l'air est considéré comme faible.</p>	Fort
Qualité d'eau	<p>Le site mobile est situé sur le mont « Mè Ué » en ligne de crêtes sur la commune de Moindou. L'installation de l'antenne en crête, équipée de panneaux solaires, se situe à environ 800 mètres en amont, d'un cours d'eau nommé "Rivière de Moindou (Houé)". La structure est implantée sur un point haut, en ligne de crête, ce qui limite fortement les risques directs de ruissellement vers le cours d'eau. Les travaux réalisés pour la mise en place de l'antenne n'ont pas nécessité de terrassement important ni de modification significative du couvert végétal, ce qui réduit les risques d'érosion des sols et de transport de sédiments vers le bassin versant. De plus, l'alimentation en énergie par panneaux solaires permet d'éviter toute infrastructure électrique souterraine ou aérienne susceptible d'impacter le sol ou le régime hydrique local. Ainsi, en l'état actuel, l'impact sur la qualité ou le débit du cours d'eau est nul. Un suivi régulier du site permettra de vérifier l'absence de phénomènes d'érosion ou de lessivage pouvant, à moyen ou long terme, affecter le milieu aquatique en contrebas. L'enjeu est considéré comme nul.</p> <p>Le site n'est pas soumis au problème du risque tsunami ou submersion marine, car il est situé en ligne de crête. L'enjeu est considéré comme nul.</p> <p>Aucune investigation quant à la qualité de l'eau n'a été réalisée. Il n'existe pas de station de surveillance de la qualité d'eau à proximité d'après les données issues de Géorep ou des données disponibles de la DAVAR. L'enjeu est considéré comme nul.</p> <p>Le site n'est pas soumis aux aléas inondation, car il est situé en ligne de crête. L'enjeu est considéré comme nul.</p> <p>La parcelle est située sur le périmètre de protection des eaux éloignées de la commune. L'enjeu est considéré comme nul.</p>	Faible
Qualité du sol	<p>Le site mobile étant situé en ligne de crête, la topographie de la zone est donc très accidentée avec une cote altimétrique de 222 m NGNC.</p> <p>D'après la carte des surfaces géologiques au 1.50 000ème fournies par la DIMENC, le site mobile est situé sur la formation géologique argilites, grès, schistes tufacés indifférenciés (c3-4 (4)). Cette formation présente un indice d'érodabilité de 8 sur 10.</p> <p>Au niveau du site mobile les données disponibles sur georep précise que le risque amiantifère est négligeable à très faible.</p> <p>Lors de la visite de site réalisée le 09/09/25 par un ingénieur CAPSE, aucun déchet n'a été observé.</p>	Faible
Milieu naturel	<p>Espace naturel</p> <p>La zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est située sur une aire protégée et sur une zone inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ; - N'est pas située sur une zone clé de biodiversité (ZCB) ; - N'est pas située sur une zone d'intérêt ornithologique (IBA) ; - Est considérée comme une zone d'intérêt patrimonial par la présence d'un patch de forêt sèche. <p>À la suite de la demande de régularisation relative à l'implantation du site de télécommunication, transmise par la DDDT le 13 mars 2025, une visite de terrain a été effectuée le 9 septembre 2025 par un ingénieur CAPSE.</p>	Fort

	<p>Flore</p> <p>Lors de cette inspection, aucune formation végétale présentant un intérêt patrimonial particulier ni aucune espèce remarquable n'a été observée sur l'emprise de l'antenne. La végétation est majoritairement constituée d'une flore herbacée dominée par une espèce envahissante très répandue, <i>Stachytarpheta cayennensis</i> (Rich.) Vahl, communément appelée « herbe bleue ». En périphérie de la zone, quelques individus arborés caractéristiques de la forêt sèche ont été relevés, tels que <i>Elaeodendron curtispiculum</i> Endl. Concernant la piste existante, une partie est située dans une forêt sèche éparsée. Les photos ci-dessous montrent la piste élargie et la zone de forêt sèche éparsée de type dégradée.</p> <p>L'évaluation des incidences environnementales positionne l'enjeu écologique global comme fort. Cette qualification repose sur la sensibilité intrinsèque et la valeur patrimoniale du milieu. Le site est en effet localisé en contiguïté directe, voire en emprise partielle, d'un reliquat de Forêt Sèche, un écosystème classé comme prioritaire pour la conservation en Nouvelle-Calédonie. Cette considération est renforcée par la détection d'individus isolés présentant un intérêt floristique particulier en zone sommitale, et par l'existence d'une connectivité fonctionnelle avec la continuité du massif de Forêt Sèche situé en aval. La fragmentation potentielle de cet habitat justifie la nécessité d'une vigilance accrue dans l'application de la Séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC).</p>	Fort
	<p>Faune</p> <p>Compte tenu de la localisation du site, partiellement implanté sur un écosystème d'intérêt patrimonial, la présence potentielle d'une faune spécifique est à considérer. Toutefois, aucune étude faunistique n'a été requise par la DDDT.</p> <p>Lors de la visite de site par un ingénieur CAPSE aucune espèce endémique n'a pu être observée.</p>	Moyen
Milieu humain	<p>Occupation du sol et usage socio-économique</p> <p>Foncier</p> <p>D'après la couche d'occupation du sol (source : Georep, 2014) le site est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation arbustives et/ou herbacées - Formation arborée, - Formation arbustive <p>Ressources vivrières</p> <p>La zone présente des ressources vivrières.</p> <p>Habitations/Bâtiments/Espaces publics</p> <p>Aucune habitation n'est présente sur le site ou à proximité. L'habitation la plus proche se situe à une distance de 400 mètres en aval.</p> <p>Usages socio-économiques</p> <p>Aucune activité touristique ou de loisirs n'est recensée sur le site ni dans son environnement immédiat. Toutefois, un itinéraire de randonnée pédestre, accessible depuis Moindou, passe à proximité. De ce fait, l'antenne, en raison de sa hauteur, pourrait être visible depuis certains tronçons du sentier.</p> <p>Industries</p> <p>Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'est située à proximité immédiate de la zone d'étude.</p> <p>Patrimoine coutumier et historique</p> <p>Aucun site archéologique, ni aucun monument historique et site inscrit ou classé connu n'est implanté sur ou à proximité immédiate du site d'étude.</p> <p>Réseau viaire</p> <p>Aucun trafic routier n'est présent à proximité du site.</p> <p>Poussière</p> <p>Aucune présence de poussière lors de la visite de site.</p>	Faible
	<p>Ambiance - qualité du cadre de vie</p> <p>Vibration : aucune vibration</p> <p>Lumière : site mobile isolé</p> <p>Champ magnétique : Pas de source de champ magnétique à proximité du site.</p> <p>Odeur : aucune odeur.</p>	Fort
Paysage	<p>Le site d'étude est implanté sur un sommet, en ligne de crête. Cette situation en altitude rend l'antenne particulièrement visible dans le paysage, notamment depuis la RT1, et les alentours (sentier de randonnée notamment) où elle constitue un élément marquant de la ligne d'horizon.</p>	Fort

3 • Etude des impacts

3.1 • Evaluation des impacts

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Qualité de l'air	<p>Chantier En phase de chantier, les polluants atmosphériques directement imputables aux installations sont les gaz d'échappement issus du moteur thermique des engins et véhicules intervenant sur site. Ces engins ont perturbé temporairement la qualité de l'air à l'échelle du site. La phase chantier s'étale sur une durée de 35 jours maximum. L'ensemble des engins de chantier n'ont pas été présents en même temps. Peu de travaux de terrassement ont été réalisés, et par conséquent, peu de soulèvement de poussières a été constaté.</p>		<p>Chantier L'échappement des gaz de combustion n'a comporté aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux. Les engins sont entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion. La gestion des poussières sera réalisée par arrosage régulier si nécessaire.</p>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire
	<p>Exploitation En phase d'exploitation, les seules émissions atmosphériques imputables au projet sont celles liées au déplacement des équipes de surveillance et d'entretien des installations. Ces déplacements sont rares (1 à 2 fois par an) et les émissions atmosphériques qui y sont associées sont considérées comme négligeables.</p>		<p>Exploitation En phase exploitation, l'installation n'aura aucun impact sur la qualité de l'air.</p>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Gestion des eaux	<p>Chantier</p> <p>Les pollutions pouvant être engendrées par le chantier sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les EP ruisselant sur les terrains remaniés, ces eaux pouvant contenir des matières en suspension et sédiments, traces d'hydrocarbures en provenance des engins de chantier et des macro-déchets (plastiques, papiers, déchets de repas et déchets de chantier divers) ; ➤ Les eaux de lavages des outils, engins contenant du béton ; ➤ Les eaux sanitaires du personnel de chantier ; ➤ Les fuites de produits chimiques ou hydrocarbures utilisés sur le site. 		<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les engins et véhicules utilisés sur le chantier ont été correctement entretenus de manière à prévenir les risques de pollution ; ➤ Des kits antipollution ont été mis à disposition des personnes intervenant sur le site par les entreprises, afin de contenir d'éventuels épandages accidentels de matières dangereuses ou polluantes. Les entreprises ayant participé à la phase chantier se sont assurées que leurs employés savaient utiliser ces kits. ➤ La bonne gestion des déchets a été assurée (cf. paragraphe spécifique à la gestion des déchets) et le site nettoyé régulièrement. 		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire
Gestion des eaux	<p>Exploitation</p> <p>Les principales sources de pollution liées à la gestion des eaux concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les eaux pluviales polluées par les éventuelles traces d'hydrocarbures. 		<p>Exploitation</p> <p>En phase exploitation, la topographie originelle est conservée, le sens d'écoulement des eaux pluviales ne sera pas modifié, les écoulements de surface ne seront peu influencés par la nouvelle installation.</p>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire
Topographie	<p>Chantier (uniquement)</p> <p>L'ampleur de ces impacts dépend de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'importance des travaux de terrassement, ➤ Des pentes concernées par ces remaniements, ➤ De la sensibilité des sols à l'érosion, ➤ Des écosystèmes, des biens et des personnes situés en aval, dans les zones d'influence des érosions potentielles. <p>D'une manière générale, les incidences potentielles liées à la gestion des déblais et des remblais peuvent être, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La production d'un volume de déblais auquel il n'a pas été prévu d'utilisation ou de mode d'évacuation, et 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les opérations de terrassement ont été planifiées en dehors de la saison pluvieuse, dans la mesure du possible ; ➤ Les zones de stockage des matériaux ont été délimitées ; ➤ Les zones mises à nu ont été rapidement revêtues ou construites. Lorsque cela n'a pas été possible, elles ont été compactées afin de limiter la pollution de l'air (poussières) et des eaux de ruissellement ; ➤ Les déblais excédentaires (non réutilisés sur site) ont été réemployés par les riverains ou transférés vers un site adapté (site communal). 		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
	<p>l'abandon sauvage de ces déblais sur un site non approprié ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entrave à l'écoulement des eaux, modification des écoulements naturels, l'entraînement de matières en suspension dans le milieu naturel, notamment la mangrove en aval hydraulique ; ➤ La dispersion d'espèces de flore ou de faune envahissante consécutive aux mouvements de terrain ; ➤ Le lessivage des terrains, l'érosion ; ➤ La perte de la terre végétale ; ➤ La production de poussière, pouvant constituer une gêne pour le voisinage et les milieux naturels environnants, du fait de l'action du vent ou de la circulation des engins sur le terrain dénudé. Ce point a été abordé précédemment. 				

MILIEU NATUREL					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Flore / Faune	<p>Chantier L'installation de l'antenne a induit des modifications physiques du site, entraînant des impacts directs sur la flore locale. Ces interventions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la piste d'accès existante : une portion de la desserte préexistante a été reprise pour être élargie. • Création de la plateforme d'implantation : l'aménagement de la zone de l'antenne a nécessité un aplanissement par mouvements de terre (déblais/remblais). • Stabilisation par enrochement des talus : les talus modifiés ont été stabilisés à l'aide d'un enrochement, utilisant des blocs rocheux inertes prélevés <i>in situ</i>. <p>La surface de défrichement est de 329 m² pour l'antenne. Le périmètre de calcul a été défini par la délimitation externe des talus stabilisés et non par la clôture de l'installation, assurant ainsi une évaluation exhaustive de l'impact physique sur la végétation. Afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité de la desserte, la piste existante a nécessité un élargissement. Cette intervention a induit un défrichement additionnel sur une surface de 1 048 m², augmentant l'emprise totale du projet.</p>		<p>Chantier Les mesures d'évitement et de réduction des impacts relatifs à l'espace naturel sont détaillés dans les paragraphes « qualité de l'air » et « qualité de l'eau ».</p> <p>Les surfaces défrichées correspondent à environ 1 377 m².</p> <p>En termes de mesure de réduction, les limites des zones à défricher seront balisées avant tout travail de défrichement pour s'assurer de leur préservation.</p> <p>Un arrosage des zones de travail par temps sec sera mis en place dès que de besoin pour limiter l'envol de poussières vers la flore et la faune jouxtant la zone de défrichement et l'habitation à proximité immédiate.</p> <p>Les déchets verts issus des défrichements seront gérés de manière à éviter la prolifération d'espèces envahissantes (si présence).</p> <p>Les travaux seront interdits en période nocturne.</p>		<p>En application de la Séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC), l'OCMC fixe la replantation à 798 m² de replantation</p>

MILIEU NATUREL					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	<p>En cumulant l'emprise de l'installation et l'élargissement de la piste d'accès, la surface totale définitivement défrichée pour l'intégralité du projet est portée à 1 377 m². Cette valeur représente la perte nette de couverture végétale et d'habitat, constituant un impact direct et permanent sur la flore locale. L'élargissement de la piste a engendré une destruction d'habitat de 431 m², localisée spécifiquement au sein d'un reliquat de Forêt Sèche présentant un état dégradé.</p>				
	<p>Exploitation Il n'y aura pas d'impact direct du projet sur la flore en phase exploitation. En effet, tous les travaux de défrichement seront réalisés en phase chantier. Un entretien ponctuel sera réalisé lors de l'entretien des panneaux solaires. Aucun impact particulier n'est attendu sur la faune en exploitation.</p>		<p>Exploitation Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité de l'air », « Qualité des eaux » et « Gestion des déchets » permettront de limiter au maximum les effets directs ou indirects sur la végétation à proximité.</p>		Aucune mesure de compensation prévue

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Occupation du sol et usages socio-économiques	<p>Chantier En phase de chantier, les principales gênes vis-à-vis des utilisations et occupations des alentours seront celles liées au trafic, au bruit et à l'aspect visuel (paysager). Ces incidences ont été traitées dans les paragraphes spécifiques. La durée du chantier est d'environ 35 jours.</p> <p>Exploitation Il n'y pas d'activités particulières sur les zones du site. Ainsi, il n'y aura pas d'impact concernant les occupations et utilisations du site.</p>		<p>Chantier Le chantier sera clôturé et interdit au public.</p> <p>Exploitation En phase exploitation, le site mobile n'aura pas d'impact supplémentaire.</p>		Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur	Chantier Les opérations nécessiteront l'intervention d'engins de chantier et pourront donc être à l'origine de nuisances sonores. Pour repère, le niveau sonore moyen par engin de chantier est estimé à 90 dB(A) à environ 10 mètres de la source. Les pics de niveaux sonores sont atteints lors du passage de poids lourds (un camion vaut acoustiquement 10 voitures). Les nuisances seront temporaires et limitées à la durée du chantier. Par ailleurs, il n'y aura pas d'émissions significatives de vibrations, ni de champ magnétique en phase de chantier. Les travaux ne seront pas non plus de nature à être à l'origine de nuisances olfactives particulières.		Chantier Les nuisances sonores sont inhérentes au site mobile. Elles ne peuvent pas être évitées. Les entreprises travaillant sur le chantier respecteront les horaires de travail réglementaires, à savoir : du lundi au vendredi entre 6h et 18h, avec cessation des travaux bruyants entre 11h30 et 13h30, le samedi entre 7h et 11h. Afin de limiter ces nuisances, les mesures suivantes seront mises en place : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les équipements bruyants (groupe électrogène, compresseurs) seront équipés de capots permettant de limiter les émissions sonores, ➤ Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...), ➤ Les travaux ne se feront pas de nuit. 		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée
	Exploitation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances sonores Les principales nuisances sonores susceptibles d'être générées par le site mobile sont le bruit généré par les véhicules lors des entretiens. ➤ Pollution lumineuse Compte tenu du contexte d'implantation du site de projet, les perturbations supplémentaires par le nouvel ouvrage sont identiques à l'état actuel. ➤ Odeurs Le site mobile n'engendrera pas d'odeurs. 		Exploitation Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est prévue.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Trafic routier	<p>Chantier</p> <p>Outre la présence des engins de chantier sur le site, les activités pour l'antenne, la création de la piste et la pose de panneaux solaires vont générer du trafic pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'approvisionnement des matériaux pour les panneaux solaires et l'antenne, ➤ La collecte des déchets (camions spécialisés), ➤ L'évacuation éventuelle des déblais excédentaires ou l'apport de remblais, ➤ L'approvisionnement en matériaux 		<p>Chantier</p> <p>Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité.</p> <p>Des panneaux de signalisation indiquant le chantier seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier.</p>		Aucune mesure de suivi n'est prévue
	<p>Exploitation</p> <p>Il n'y a pas d'impact sur le trafic routier étant donnée la faible circulation de véhicule en phase exploitation (véhicule uniquement pour l'entretien du site mobile).</p>		<p>Exploitation</p> <p>Pas de mesure particulière étant donné le faible impact du site mobile sur la circulation en phase exploitation.</p>		

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Paysage	<p>Chantier En l'absence de patrimoine identifié sur le site et dans ses environs, ni les travaux de chantier ni l'ouvrage final ne généreront d'impact patrimonial. En revanche, l'antenne, implantée en position dominante, constitue un élément visible dans le paysage. Son appréciation reste toutefois relative. La structure est notamment perceptible depuis la RT1 ainsi que depuis le sentier de randonnée situé à proximité.</p>		<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon...); ➤ Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées; ➤ Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets; ➤ Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée; 		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	<p>Exploitation</p> <p>L'évaluation des impacts paysagers reste subjective et dépend des sensibilités esthétiques de chacun.</p> <p>Il est possible d'atténuer l'impact paysager dû au chantier grâce à plusieurs mesures d'organisation du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon...), - Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées, - Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets, - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée. 		<p>Exploitation</p> <p>Non concerné</p>		

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Déchets	<p>Chantier La réalisation des travaux génèrera des déchets liquides ou solides pouvant, s'ils sont mal gérés, impacter les milieux en présence.</p>		<p>Chantier En phase chantier, un plan de gestion des déchets devra être mis en place afin de garantir la propreté du site et d'éviter la pollution du milieu récepteur. D'une manière générale, lors de la phase chantier il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas brûler de déchets sur site, ➤ Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux, ➤ Organiser des opérations de nettoyage du chantier (ramassage des déchets d'envols...), ➤ Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier. On pensera notamment à des bennes destinées à la récupération : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des déchets métalliques, ○ Des déchets ménagers, ○ Des déchets banals, ○ Des déchets industriels spéciaux. ➤ Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents. 		
	<p>Exploitation Non concerné</p>		<p>Exploitation Non concerné</p>		

4 • Cout des mesures

Le tableau suivant résume les principales mesures, citées précédemment, engendrant des coûts notables, qui seront mises en œuvre afin de prévenir, réduire ou compenser les impacts potentiels du projet sur son environnement.

Les coûts indiqués sont donnés à titre indicatif et sous toutes réserves. Les coûts réels dépendront des matériaux choisis et des différentes options techniques retenues. Les reboisements opérés seront réalisés sur plusieurs années.

Remarque : Les mesures citées dans le présent rapport et n'engendrant pas ou peu de coûts supplémentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

Tableau 2 : Coût des mesures en faveur de la protection de l'environnement

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)
Déchets	
Mesures compensatoires	1 995 000 XPF (2500 xpf HT/plant)